

Je ne sais si j'ai raison, mais nous avons préconisé depuis des années l'établissement d'un comité permanent des affaires des anciens combattants. Je crois que le ministre a déclaré l'an dernier qu'il ne pensait pas que ce fût nécessaire, parce que nous pouvions nous adresser à lui en tout temps. Mais je crois qu'avec toutes les associations que nous avons, si nous venions ici à tous les deux ou trois mois pour ennuyer le gouvernement, il ne nous recevrait pas de la même manière que nous serions reçues à une table de conférence comme celle-ci. Nos associations seraient dissoutes et nous ne serions plus en mesure d'accomplir notre travail d'aide à nos veuves.

Je regrette que le ministre ne soit pas ici, et j'insiste auprès du président, qui a probablement une certaine influence sur le ministre, pour qu'un comité permanent soit établi. Je parlerai alors au nom de notre propre association s'il y a des plaintes en nombre suffisant ou si nous avons quelque chose à vous soumettre; et je crois qu'un tel comité devrait se réunir, mettons, à quelques mois d'intervalle ou, au moins, deux fois par année. Nous pourrions nous présenter devant ce comité et discuter les questions autour de la table, non pas de la manière que je le fais maintenant ou qu'une autre pourrait le faire, parce que je puis ne pas être présidente l'an prochain. Je crois que l'on pourrait s'asseoir autour de la table de conférence pour discuter nombre de questions et les étudier plus à fond que je ne puis le faire aujourd'hui. Je crois que ce serait à l'avantage de toutes les parties intéressées. Je vous demande alors, au nom de l'Association canadienne des veuves non pensionnées, de prendre la présente résolution en sérieuse considération.

Est-ce qu'un des membres désire me poser des questions? Je ne suppose pas que les membres désirent exprimer leur propre opinion sur la résolution; nous allons alors la laisser telle qu'elle est.

Maintenant, il y a une autre chose que je désire mentionner et je vous demande de ne pas la consigner au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas.

Le TÉMOIN: Le président ne sait pas ce que j'ai à dire.

Le PRÉSIDENT: Le Comité a décidé de tenir un compte rendu de nos délibérations et je ne crois pas avoir le pouvoir d'ordonner que ce que le Comité a décidé et ce que le Parlement a autorisé ne soit pas observé.

Le TÉMOIN: Si les membres croient que ce que j'ai à dire doit être consigné au compte rendu, soit! Je ne crois pas que quelqu'un dans cette salle à l'exception de M. Bennett peut-être sache ce dont il s'agit.

M. BENNETT: Je crois qu'il convient de consigner au compte rendu ce que va dire le témoin.

Le TÉMOIN: Vous savez ce qui a été dit: si une concession est faite à un, il faudrait la faire à plusieurs, et je crois que si d'autres associations savaient que nous avons obtenu une concession du gouvernement... mais je laisse cela à la discrétion du président et des membres.

Nous avons déjà eu l'occasion de demander au gouvernement de nous faire une concession ou de nous accorder une subvention ne devant pas dépasser \$1,000 dans le but de nous faire venir à la convention. Ce n'est pas du travail de l'extérieur ou quelque chose de semblable. C'est dans le but de rémunérer ceux qui s'occupent de nos déléguées de l'Ouest qui ont de gros montants à déboursier pour venir ici. Si elles ne sont pas capables de venir, il y aura une différence dans le travail réel qui s'accomplit.

Chaque année lorsque nous sommes appelées devant le comité, nous avons nos déléguées; je dis nos déléguées, parce que quelques dames qui nous accompagnent aujourd'hui ne sont que des visiteuses à la convention. Nos déléguées doivent être rémunérées pour leurs dépenses de voyage et pour leur temps devant le Comité, une journée de dépenses pour cela. Mais je ne demande rien à ce sujet dans le moment. Je répète, si vous voulez que mes paroles soient consi-